

Secrétariat général
de la préfecture du Nord

Direction de la réglementation
et de la citoyenneté

Bureau de la citoyenneté

Section des élections

Arrêté préfectoral modifiant la composition, les dates et lieux de réunion des commissions de propagande à l'occasion du second tour des élections municipales et communautaires du 28 juin 2020

Le Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Vu le code électoral ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 modifiée d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'ordonnance n° 2020-390 du 1er avril 2020 relative au report du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers de la métropole de Lyon de 2020 et à l'établissement de l'aide publique pour 2021 ;

Vu le décret n° 2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs ;

Vu le décret n° 2020-238 du 12 mars 2020 portant dérogation aux règles de grammage des circulaires et des bulletins de vote pour le second tour de l'élection des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon qui aura lieu le 22 mars 2020

Vu le décret n° 2020-642 du 27 mai 2020 fixant la date du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs ;

Vu le décret n° 2020-643 du 27 mai 2020 relatif au report du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon de 2020 et à l'adaptation du décret du 9 juillet 1990 à l'état d'urgence sanitaire ;

Vu l'avis du conseil scientifique covid-19 du 18 mai 2020 relatif aux modalités sanitaires du processus électoral à la sortie du confinement ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2019 modifié instituant les commissions de propagande à l'occasion des élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020 ;

Vu l'ordonnance du 4 décembre 2019 de Monsieur le Premier président de la cour d'appel de Douai ;

Vu l'ordonnance du 2 juin 2020 de Monsieur le Premier président de la cour d'appel de Douai ;

Vu les désignations faites par Monsieur le Directeur régional de La Poste en date des 31 octobre 2019, confirmées le 29 mai 2020 ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture du Nord ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – A l'occasion du second tour des élections municipales et communautaires du 28 juin 2020, la composition des commissions de propagande fixée par l'arrêté du 27 décembre 2019 est modifiée conformément au tableau annexé au présent arrêté.

Article 2 – Dans chaque arrondissement, en dehors de l'arrondissement de Cambrai où la commission n'est plus requise, les commissions de propagande se réuniront le 15 juin 2020 afin de vérifier la conformité des documents de propagande (circulaires et bulletins de vote) livrés par les candidats, avant d'autoriser leur mise sous pli. Le lieu et l'horaire d'examen de la propagande pour chaque commune est défini comme suit :

Arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe

<u>Sous-préfecture d'Avesnes-sur-Helpe</u> 1, rue Erignac à Avesnes-sur-Helpe	2nd tour	Réunion Lundi 15 juin 2020 (salle de réunion 2 ^{ème} étage) - 14h00 : Berlaimont - 14h15 : Hautmont - 14h25 : Maubeuge - 14h40 : Rousies - 14h50 : Trelon - 15h00 : Wignehies
--	----------	---

Arrondissement de Douai

<u>Sous-préfecture de Douai</u> 642, Boulevard Albert 1er à Douai	2nd tour	Réunion Lundi 15 juin 2020 (salle des maires) - 10h00 : toutes les communes
--	----------	---

Arrondissement de Dunkerque

<u>Sous-préfecture de Dunkerque</u> 27, rue Thiers à Dunkerque	2nd tour	Réunion Lundi 15 juin 2020 (Salle Vauban) - 14h00 : Bailleul - 14h15 : Bourbourg - 14h30 : Bray Dunes - 14h45 : Hazebrouck - 15h00 : Leffrinckoucke - 15h15 : Merville - 15h30 : Nieppe - 15h45 : Saint-Pol-sur-Mer
---	----------	--

Arrondissement de Lille

<p><u>Préfecture du Nord</u> 12, rue Jean sans Peur à Lille</p>	<p>2nd tour</p>	<p>Réunion (2 commissions) Lundi 15 juin 2020 (Salle D108) - 14h00 : Armentières - 14h20 : Comines - 14h40 : Halluin - 15h00 : Lambersart - 15h20 : Saint-André - 15h40 : Seclin - 16h00 : Lille et les communes associées de Lomme et Hellemmes</p> <p>Lundi 15 juin 2020 (Salle D109) - 14h00 : Bauvin - 14h20 : Croix - 14h40 : Houplin-Aincoisne - 15h00 : Pérenchies - 15h20 : Roubaix - 15h40 : Santes - 16h00 : Villeuneuve d'Ascq - 16h20 : Wambrechies - 16h40 : Wasquehal</p>
---	-----------------	---

Arrondissement de Valenciennes

<p><u>Sous-préfecture de Valenciennes</u> 6, avenue des Dentellières à Valenciennes</p>	<p>2nd tour</p>	<p>Lundi 15 juin 2020 (Salle du Grand Salon) - 14h00 : Condé-sur-l'Escaut - 14h15 : Douchy-Les-Mines - 14h30 : Escaudain - 14h45 : Fresnes-sur-Escaut - 15h00 : La Sentinelle - 15h15 : Marly - 15h30 : Petite-Forêt - 15h45 : Vieux-Condé</p>
---	-----------------	--

Article 3 – Les candidats, leurs remplaçants ou leurs mandataires peuvent participer, avec voix consultative, aux travaux de la commission correspondante.

Conformément aux recommandations du conseil scientifique, leur nombre est strictement limité à une personne par liste, et le port du masque est obligatoire.

Article 4 – La secrétaire générale de la préfecture du Nord, les sous-préfets d'Avesnes-sur-Helpe, de Douai, de Dunkerque et de Valenciennes, les présidents et les membres des commissions de propagande sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Lille, le **09 JUIN 2020**

Pour le préfet et par délégation,

Le Secrétaire général adjoint


Nicolas VENTRE

SIEGE	DATE	COMPOSITION	
Sous-préfecture d'Avesnes-sur-Helpe 1, rue Erignac	<u>Le 15 juin 2020</u>	Président : Président suppléant : représentant du préfet : représentant du préfet suppléant : représentant de La Poste : représentant de La Poste suppléant :	M. Pascal CARLIER Mme Claire COTTIGNY M. Bertrand SOIL Mme Sophie HENNIAUX M. Philippe ANDRE M. Jean-Marc MORLET
Sous-préfecture de Douai 642, Boulevard Albert 1 ^{er}	<u>Le 15 juin 2020</u>	Président : Président suppléant : représentant du préfet : représentant de La Poste : représentant de La Poste suppléant :	M. Samuel TILLIE Mme Stéphanie VANDER-CRUYSSSEN M. Rony HUMEZ M. Marc DAELS M. Olivier PERU
Sous-préfecture de Dunkerque 27, rue Thiers	<u>Le 15 juin 2020</u>	Président : Président suppléant : représentant du préfet : représentant du préfet suppléant : représentant de La Poste : représentant de La Poste suppléant :	Mme Émilie DROIT M. Guillaume Meunier Mme Isabelle COIGNON Mme Martine WITASSE M. Christophe VITSE M. Thierry BECK
Préfecture du Nord Lille 12, rue Jean Sans Peur	<u>Le 15 juin 2020</u> Commission 1	Président : Présidents suppléants : représentant du préfet : représentant du préfet suppléant : représentant de La Poste : représentant de La Poste suppléant :	M. Xavier PUEL Mme Giovanna GRAFFEO, Mme Armelle AVININ-BONHEUR Mme Elvire BARREIRA Mme Camille MAGEN M. Stéphane ROGER M. Matthieu PINCHON
	<u>Le 15 juin 2020</u> _Commission 2	Président : Présidents suppléants : représentant du préfet : représentant du préfet suppléant : représentant de La Poste : représentant de La Poste suppléant :	Mme Julie ASTORG Mme Armelle AVININ-BONHEUR, Mme Giovanna GRAFFEO M. Etienne IRAGNES Mme Camille MAGEN Mme Véronique DUFRENOY M. Matthieu PINCHON
Sous-préfecture de Valenciennes 6, avenue des Dentellières	<u>Le 15 juin 2020</u>	Président : Président suppléant : représentant du préfet : représentant du préfet suppléant : représentant de La Poste : représentant de La Poste suppléant :	M. Xavier DOUXAMI Mme Laurence GOSTEAU Mme Delphine LEMAIRE Mme Christiane HENNIAUX M. Maxime NAELTEN M. Philippe BOUCHARD